



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019-152

*** * ***

Objet :

Motion de soutien à la ligne grande vitesse Montpellier-Perpignan.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René –

Pouvoirs : MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOTO Jean-François - PANTALEONE Alexandra à BLANES Michel - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René - VIDAL Véronique à CHRISTOL Marcel

Absents : MM. LEROY Annie - CABOCHE Chrystelle - DEJEAN Anne Marie - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne – DELERIS Claudine

Convocation du 11 décembre 2019

Mme SANCHEZ Marie est élue secrétaire à l'unanimité

Considérant :

Le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan qualifié de projet d'intérêt général (PIG) et s'inscrivant dans le programme des grands projets ferroviaires nationaux ;

La forte croissance démographique de plus de 10 000 habitants nouveaux chaque année dans l'Hérault qui implique une augmentation constante des besoins en mobilité ;

L'emplacement stratégique de l'Hérault sur l'axe méditerranéen, au carrefour de tous les échanges entre l'Italie et l'Espagne, qui positionne le territoire comme incontournable pour l'attractivité de la région Occitanie ;

Les inondations d'octobre dernier qui ont sévèrement endommagé de nombreuses lignes ferroviaires et empêché toutes possibilités de déplacements ferroviaires sur une partie du territoire.

Par 23 voix POUR (unanimité), le Conseil Municipal réuni ce mardi 17 décembre 2019

➤ **AFFIRME**

- L'obligation pour les pouvoirs publics de faire preuve de responsabilités quand les défis de demain l'imposent afin de respecter la confiance accordée par les habitants ;
- Sa volonté d'engager la ligne nouvelle au plus vite sans tergiversation ;
- La nécessité d'offrir au territoire un service public qui améliore les liaisons du sud de l'Europe, qui participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en proposant une alternative à la voiture, qui fait respirer les lignes classiques, qui décongestionne le trafic de fret sur l'A9 et qui donne au territoire toute la dimension qu'il mérite ;
- L'opportunité de cette ligne pour le rayonnement du Biterrois, l'amélioration du potentiel ferroviaire de la métropole de Montpellier ou encore le désengorgement de l'axe Sète-Lunel.

➤ **DEMANDE au gouvernement**

- D'entendre et de considérer l'attente exprimée fortement par les habitants des territoires qui méritent un service public de qualité et qui améliore leur cadre de vie ;
- D'engager concrètement et rapidement ce projet hautement stratégique pour le territoire dans le sillon tracé par les élus locaux largement engagés en sa faveur ;
- De mobiliser les institutions européennes pour mettre fin sur les rails cette nouvelle ligne qui sera fera au bénéfice de tout le pourtour de l'Europe du Sud.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jean-François SOTO



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20191217-DEL2019-152-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019